



Master MEEF
1^{er} degré 1^{re} année
Stage d'observation et de
pratique accompagnée
Livret d'information &
d'accompagnement

2024 – 2025

SOMMAIRE

1.	Introduction	p. 2
2.	L'année de M1 du Master MEEF	p. 3
3.	Les épreuves du CRPE	p. 5
4.	La place et le rôle du SOPA dans la formation	p. 7
5.	Les rôles et devoirs de chacun	p. 9
	<i>a. Je suis étudiante ou étudiant</i>	<i>p. 9</i>
	<i>b. Je suis maître ou maîtresse d'accueil temporaire (MAT)</i>	<i>p. 10</i>
6.	Annexes	p. 12

Introduction

Depuis 2013, les futurs enseignants des écoles primaires sont formés dans le cadre universitaire des masters MEEF¹ (pp. 3 et 4) et leur formation, professionnalisante, est basée sur un principe d'alternance. Cette alternance prend toute sa dimension lors de l'année de M2 en intégrant, à hauteur d'un tiers-temps lors d'un stage en grande partie filé, l'expérience pratique de la responsabilité de classe et une formation académique basée en grande partie sur la préparation et l'analyse réflexive de cette activité professionnelle.

Ce caractère professionnalisant et alternatif est présent, de façon plus modeste et progressive dès le M1 puisqu'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) permet aux étudiants de se familiariser avec le monde de l'école, de vivre une première expérience d'enseignement et de confirmer ainsi leur choix professionnel (pp. 7 et 8). Il contribue également à mieux ancrer dans la réalité de l'école leur préparation du concours de recrutement des professeurs des écoles (pp. 5 et 6).

Ce SOPA représente donc un élément essentiel pour les étudiants qui en bénéficient et sa mise en place, tout comme son déroulement, requiert de la part de tous et de chacun une attention et un engagement maximaux. Organisé conjointement dans notre académie par les universités et les DSDEN concernées, il se déroule dans les classes d'enseignants expérimentés, maîtres d'accueil temporaire (MAT), à la fois volontaires et choisis par leurs inspecteurs (p. 8).

C'est dans le but de contribuer à la réussite de ce stage que ce livret a été conçu. Il a vocation à clarifier les principaux points relatifs à la place du SOPA dans la formation des futurs professeurs des écoles ainsi qu'au rôle de chacun de ses acteurs (pp. 9 à 11).

Les directrices et les directeurs des écoles d'accueil jouent dans cette réussite un rôle essentiel. Ils sont invités à organiser l'accueil, l'information et l'intégration des étudiants au sein de leurs équipes pendant la durée du stage afin que ceux-ci puissent tirer pleinement bénéfice de cette période importante de leur formation.

Les responsables de sites, directrices et directeurs des études de la faculté d'éducation de l'université de Montpellier (annexe 3) restent à votre disposition pour préciser et compléter les informations contenues dans ce livret.

Texte de référence : Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

12° L'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 14. - Un stage d'une durée de six semaines effectué en cours de première année de master prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. »

¹ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

L'année de M1 du Master

« Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation »

Le master MEEF est un diplôme national qui prépare aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. À partir d'un cahier des charges national qui en fixe les contenus (arrêté du 24 juillet 2020), chaque académie élabore des maquettes de master constituées d'UE (unités d'enseignement). Ces enseignements permettent de développer, de manière progressive et intégrée, les compétences professionnelles relatives aux métiers correspondants (compétences disciplinaires, didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier).

Le master MEEF propose, dès sa première année, une initiation à l'activité de recherche et un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA). Il prépare également, lors de cette première année, au Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE) que les étudiants passeront lors de leur année de M2.

Dans notre académie, la première année de la mention 1^{er} degré du master, organisée en deux semestres, est constituée de 18 UE (dont deux optionnelles) pour un volume total de 562 heures (cf. détails page suivante).

Le SOPA est constitué, pour chaque semestre, d'une période de trois semaines (une + deux, avec une période de cours intercalée pour favoriser l'alternance). En 2024-2025, elles sont situées en octobre/novembre puis en mars/avril.

Textes de référence :

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042211054>

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JORF n°99 du 27 avril 2002)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2002/4/25/MENS0200982A/jo/texte>

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (JORF n°0027 du 1 février 2014)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/1/22/ESRS1331410A/jo/texte>

Master 1 semestre 1

Semestre 1 sur 10 semaines + 3 semaines de stage		Vol. horaire
UE 101	Cadre de référence : L'institution scolaire et les enjeux du système éducatif	40
UE 102	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en français 1	40
UE 103	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en mathématiques 1	40
UE 104	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines 1	46
ECUE 1041	Arts 1 (dont français 4h)	10
ECUE 1042	Histoire-géographie 1 (dont français 4h)	10
ECUE 1043	Sciences 1 (dont français 4h)	10
ECUE 1044	EPS 1 (dont français 2+4h)	16
UE 105	Pratique de la langue étrangère et cultures	14
UE 106	Accompagnement du SOPA 1 (stage d'observation et de pratique accompagnée)	30
ECUE 1061	Pédagogie générale	14
ECUE 1062	Analyse de pratiques dans toutes les disciplines (Arts 4h, HG 4h, sciences 4h, LVE 4h)	16
UE 107	S'initier à la recherche en éducation	30
UE 108	Pédagogie et innovation	24
ECUE 1081	Faire apprendre par le numérique	16
ECUE 1082	Pédagogie de projet	8
UE 151	UE optionnelle à choisir entre maths et français	8
Total semestre 1		272

Master 1 semestre 2

Semestre 2 (14 semaines + 3 semaines de stage)		Vol. horaire
UE 201	Cadre de référence : Valeurs et exigences du service public et de la République	40
UE 202	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en français 2	40
UE 203	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en mathématiques 2	40
UE 204	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines 2	64
ECUE 2041	Arts 2 (dont maths 4h)	16
ECUE 2042	Histoire-géographie 2 (dont maths 4h)	16
ECUE 2043	Sciences 2 (dont maths 4h)	16
ECUE 2044	EPS 2 (dont maths 2+4h)	16
UE 205	Pratique de la langue étrangère et didactique	14
UE 206	Accompagnement du SOPA 2 (stage d'observation et de pratique accompagnée)	22
ECUE 2061	Pédagogie générale	14
ECUE 2062	Analyse de pratiques dans toutes les disciplines (EPS 4h, LVE 4h)	8
UE 207	Construire son projet de mémoire	20
UE 208	Pédagogie et innovation	42
ECUE 2081	Faire apprendre par le numérique	16
ECUE 2082	Pédagogie de projet	18
ECUE 2083	Pédagogies coopératives	8
UE 251	UE optionnelle à choisir entre maths et français	8
Total semestre 2		290
Total Master 1		562

Les épreuves du CRPE

« Concours de recrutement des professeurs des écoles »

Dans sa forme actuelle, le CRPE, dont la première session s'est déroulée en 2022, est composé de trois épreuves écrites d'admissibilité et trois épreuves orales d'admission dont une facultative.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les programmes de l'école primaire constituent le cadre de référence de ces trois épreuves écrites. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes.

Les deux premières épreuves écrites portent sur les connaissances disciplinaires du candidat en français et en mathématiques.

La troisième épreuve écrite dite « épreuve d'application » a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le programme des épreuves écrites est consultable à partir du lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157967/programmes-crpe-session-2022.html>

Des exemples de sujets sont consultables à partir du lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>

ÉPREUVES D'ADMISSION

La première épreuve orale dite « épreuve de leçon » porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, le premier dans l'un des domaines de l'enseignement du français, le second dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les

connaissances disciplinaires que didactiques (30 minutes pour chaque discipline avec 10 à 15 minutes d'exposé et le reste du temps pour l'entretien).

La seconde épreuve orale dite « épreuve d'entretien », comporte deux parties :

- La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. A partir d'un sujet fourni par le jury, il revient au candidat d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury (15 minutes maximum). L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury.
- La seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange (15 minutes) débutant par une présentation par le candidat (5 minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La suite de l'échange (20 minutes) doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public et à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à passer **une épreuve orale facultative** portant sur une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien). L'épreuve débute par un échange (10 minutes) dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni par le jury.

Puis le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni dans une séance ou une séquence pédagogique. L'exposé en français (10 minutes) est suivi d'un échange (10 minutes) dans la langue vivante étrangère choisie.

		Durée	Coefficient
1^{ère} épreuve écrite d'admissibilité	Français	3 h	1
2^e épreuve écrite d'admissibilité	Maths	3 h	1
3^e épreuve écrite d'admissibilité	Application	3 h	1
1^{ère} épreuve orale d'admission	Leçon	préparation : 2 h oral : 1 h	4
2^e épreuve orale d'admission	Entretien	préparation : 30 min oral : 65 min	2
Epreuve facultative d'admission	LV	préparation : 30 min oral : 30 min	Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte

Textes de référence :

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

La place et le rôle du SOPA dans la formation

Le stage d'observation et de pratique accompagnée est articulé aux objectifs et aux contenus des fiches d'ECUE² de la page suivante. Il est préparé et exploité au cours des TD de l'UE 106 au premier semestre et de l'UE 206 au second semestre. Il alterne une semaine en école avec une période de cours intercalée, suivies de deux semaines en école. L'expérience acquise lors du SOPA constitue un atout pour la réussite des épreuves écrites et orales du CRPE. En fournissant des exemples de situations vues ou vécues et l'occasion de revisiter les connaissances disciplinaires, le SOPA permet d'alimenter et d'approfondir les échanges avec le jury. Il est un élément constitutif de la professionnalisation progressive des étudiants au cours du Master MEEF.

Ce stage se déroule dans des classes de professeurs des écoles, maîtres d'accueil temporaire (MAT), volontaires pour accueillir des étudiants de M1 MEEF.

Les MAT sont des enseignants expérimentés qui exercent sur l'ensemble des territoires. La diversité des terrains scolaires proposés permet aux étudiants de se familiariser avec différents contextes d'enseignement et d'appréhender ainsi des réalités professionnelles et environnementales variées.

Les MAT :

- présentent la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils travaillent ;
- exercent leur activité d'enseignant devant les étudiants et analysent avec eux leurs séances de classe afin de les rendre lisibles et compréhensibles pour ces derniers ;
- aident les étudiants à préparer leurs séances et les analysent avec eux ;
- confient aux étudiants la mise en œuvre de situations de classe.

Ces enseignants, volontaires pour accomplir cette mission d'accueil, sont désignés pour l'année par l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), sur proposition de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle ils exercent.

Pour exercer cette mission d'accueil, les MAT reçoivent une indemnité réglementaire qui leur est versée après service fait, au prorata du nombre d'étudiants accueillis.

Textes de référence :

Missions des formateurs des premier et second degrés

B.O. n° 38 du 20 octobre 2016 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=107464

Missions des maîtres formateurs et des maîtres d'accueil temporaire

Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid52620/mene1013103c.html>

Décret n° 2014-1016 du 8 septembre 2014 portant attribution d'une indemnité de fonctions aux personnels enseignants du premier degré exerçant des fonctions de maître formateur ou chargés du tutorat des enseignants stagiaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029434721/>

Fiche 11

https://cache.media.education.gouv.fr/file/_Indemnite_s,_remuneration_et_transports/59/2/FICHE_11_tutorat_698592.pdf

² Élément constitutif d'une unité d'enseignement

FICHE DESCRIPTIVE UE n° 1061

Intitulé	Pédagogie générale
Objectif(s) de l'ECUE	- Recueillir de l'information sur le fonctionnement de la classe (observer) - Récrire des situations de classes (écrire) - Utiliser des outils théoriques pour comprendre des mises en œuvre (discuter)
Démarche pédagogique	Elaboration d'outils et analyse des situations articulées au stage : méthodologie de l'analyse d'une situation pédagogique
Principaux contenus de formation	TD : corps et voix : la communication non verbale dans les situations d'interaction, au cœur de la relation pédagogique TD 1 : observation de la classe TD 2 et 3 : Focales d'observation dans différents cycles (espace, affichage, dispositif, organisation matérielle, temps de classe dans une séance, dans une journée, dans une semaine...) TD 4 : cohérence activité / objectif d'apprentissage avec structuration d'une fiche de préparation (à partir d'une vidéo) 1 ^{ère} semaine de stage TD 5 : synthèse sur une construction d'une fiche de préparation et préparation des observations des élèves 2 semaines de stage TD 6 : Retour de stage et analyse d'observation L'analyse de pratique peut constituer un fil rouge tout au long de l'année sur les UE 106 et 206.
Compétences travaillées	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Évaluation	Nature : DM collectif par unité classe de stage Modalité : Analyse à partir d'observation en classe et d'une grille d'observation et d'analyse donnée par les formateurs. 3 pages. Date : fin de semestre, environ 1 semaine après le dernier TD

FICHE DESCRIPTIVE ECUE n°2061

Intitulé	Pédagogie générale
Objectif(s) de l'ECUE	- Recueillir de l'information sur le fonctionnement de la classe (observer) - Construire et mettre en œuvre des situations de classes (concevoir) - Utiliser des outils théoriques pour analyser des mises en œuvre (mettre à distance)
Démarche pédagogique	Elaboration d'outils et analyse des situations articulées au stage
Principaux contenus de formation	TD : Corps et voix : se former personnellement à la prise de parole et à la relation verbale, communiquer sans forçage. TD 1 : observation de la classe : les gestes professionnels de l'enseignant (multi-agenda et postures de l'enseignant) TD 2 : Autorité – Relation éducative TD 3 : Posture des élèves (en lien avec les observations) TD 4 : Différenciation 1 semaine de stage TD 5 : préparation (fiche de prep : objectifs- activités / consignes - différenciation) 2 semaines de stage TD 6 : Retour sur le stage L'analyse de pratique peut constituer un fil rouge tout au long de l'année sur les UE 106 et 206.
Compétences travaillées	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Évaluation	Nature : DM Modalité : Analyse de la mise en œuvre d'une séance conçue et menée en classe à partir d'une ou deux thématiques à choisir (réseau de communication et relation éducative, activité de l'élève, dispositif et organisation ou différenciation). 3 pages maximum + annexe (dont fiche de préparation) Date : Fin mai (15 jours après le dernier TD)

FICHES DESCRIPTIVES ECUE n°1062 et 2062

Intitulé	Analyse de pratiques dans toutes les disciplines
Objectif(s) de l'ECUE	Analyse de pratique de la discipline en liaison avec le stage
Démarche pédagogique	Elaboration d'outils et analyse de situations articulées au stage
Principaux contenus de formation	Contenus selon les disciplines
Compétences travaillées	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Les rôles et devoirs de chacun

Je suis étudiant en M1 MEEF et j'effectue un SOPA dans une école

Je suis accueilli dans une école :

- prendre contact avec l'école avant le début du stage, s'informer des horaires, demander le ou les niveaux de classe ;
- respecter les règles de fonctionnement de l'école (horaires, services, la récréation n'est pas une pause), les règles de savoir-vivre (ranger le matériel, laver sa tasse...) ;
- avoir une tenue correcte et un langage adapté avec les enfants et le personnel de l'école ;
- arriver 10 à 20 minutes avant le début des cours ;
- respecter les valeurs de l'école laïque et le devoir de neutralité ;
- se positionner dans une logique d'école (moment de sortie, accueil des élèves...) et pas uniquement dans une logique de classe ;
- être disponible en dehors des horaires de classe pour préparer les séances du lendemain.

J'observe une pratique de classe :

- ne pas porter de jugement de valeur, mais être dans le questionnement et l'échange avec le titulaire de la classe ;
- adopter une attitude d'apprenant, respecter la pratique du titulaire, être dans l'analyse plutôt que dans la critique ;
- être respectueux du devoir de discrétion professionnelle ;
- observer de manière précise et rigoureuse pour recueillir les informations utiles au dossier à constituer pour l'évaluation des UE 106 et 206. Possibilité d'intervenir auprès des élèves en accord avec le MAT.

Je prends la classe en main :

- participer activement à la préparation de la classe, ainsi qu'au bilan (prévoir le temps nécessaire) ;
- respecter la progression de la classe ;
- mener le travail jusqu'au bout, y compris les corrections ;
- veiller à la sécurité des élèves en toutes circonstances ;
- rédiger les fiches de préparation ;
- soigner la qualité des documents fournis aux élèves (écriture, présentation, orthographe...).

Je suis MAT et j'accueille un étudiant en SOPA

J'accueille un étudiant dans l'école :

- informer le directeur ;
- lors de la prise de contact téléphonique, préciser les modalités de l'arrivée à l'école pour le premier jour de stage (heure, possibilité de stationnement, comment entrer avant les élèves, ...) ;
- se rendre disponible le premier jour pour accueillir le stagiaire à son arrivée ;
- présenter les personnes et les locaux ;
- présenter la gestion de l'école : personnel Éducation Nationale, personnel municipal, les budgets et donner des limites à l'utilisation du matériel commun ;
- donner un exemplaire du projet d'école ;
- donner tous les renseignements indispensables :
 - son rôle dans le cadre des consignes de sécurité liées au PPMS ;
 - le règlement intérieur de l'école ;
 - les règles implicites de surveillance (ce que l'on autorise ou non aux élèves dans les différents espaces de l'école) ;
 - les horaires de l'école ;
 - ...
- présenter le stagiaire aux autres enseignants ;
- proposer à la directrice ou au directeur d'inviter l'étudiant aux réunions d'équipe (conseil d'école, conseil de maîtres, de cycle) ;
- clarifier les moments où le stagiaire peut me questionner ;
- se rendre disponible pour exposer les projets en cours dans l'école ou répondre aux questions du stagiaire.

J'accueille un étudiant dans ma classe :

- présenter les outils de la classe : progressions, emploi du temps, cahier journal, matériel collectif et individuel... ;
- présenter les élèves et leurs particularités au stagiaire et leur présenter ce dernier ;
- donner tous les renseignements indispensables : les PAI et autres dispositifs particuliers, le registre d'appel, les registres de cantine et d'étude, le tableau de surveillance de cour ;
- présenter le stagiaire aux personnes intervenant directement dans la classe (ATSEM, AESH, ...) en précisant leur modalité d'intervention ;
- informer les parents de la présence du stagiaire, ainsi que les autres adultes concernés (intervenants EPS, musique...) ;
- prévoir, dans la mesure du possible, un espace pour le stagiaire ;
- mettre le matériel utilisé par les élèves à disposition du stagiaire ;

- clarifier ses propres attentes et définir les besoins du stagiaire ;
- clarifier les heures de présence avec et sans enfants, se rendre disponible ;
- définir les responsabilités de chacun ;
- définir les modalités d'observation et de prise en main de la classe par le stagiaire.

Je suis observé dans ma pratique de classe quotidienne

- donner des indicateurs ou des pistes d'observation en amont des séances (gestion des niveaux, des enfants en difficulté) pour permettre une observation ciblée au stagiaire ;
- expliciter sa démarche, ses choix, sa posture ... ;
- pointer les fonctionnements, les dysfonctionnements et les adaptations et réajustements en cours de séance ;
- donner l'objectif de la séance, expliciter ses critères d'évaluation.

Je confie ma classe :

- préparer les séances avec l'étudiant pour qu'il puisse aller vers plus d'autonomie au fil du stage ;
- veiller à la prise en charge des séances par l'étudiant dans plusieurs disciplines, dont le français et les mathématiques ;
- présenter le stagiaire en lui donnant un statut d'enseignant ;
- se donner le droit d'intervenir si besoin, avec un regard bienveillant ;
- accueillir le projet de l'étudiant, dans la mesure du possible, en particulier les séances relatives au dossier qu'il doit constituer pour l'évaluation de l'UE 206.

À titre d'exemple et dans la mesure du possible, les SOPA peuvent s'organiser ainsi :

Semaine 1	Mise en œuvre d'au moins deux situations/séances distinctes
Semaine 2	Mise en œuvre d'au moins trois situations/séances sans s'interdire la prise en charge d'une demi-journée complète en fin de semaine
Semaine 3	Mise en œuvre d'au moins quatre situations/séances sans s'interdire la prise en charge d'une journée complète en fin de semaine

Je rends compte en fin de stage :

- compléter l'attestation de stage ;
- la faire signer par l'étudiant et lui remettre un exemplaire ;
- l'envoyer par mail à l'adresse indiquée au bas de l'attestation.

Annexes

1. Regroupement des compétences en six champs

Ce document est conforme au choix ministériel tel qu'il figure dans la fiche n°11, annexe du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 : Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public. Il est basé sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013). Il regroupe les dix-neuf compétences du référentiel en six catégories afin de rendre ce dernier plus opérationnel.

Ce document peut servir de guide pour l'activité d'observation du stagiaire comme pour le travail d'accompagnement du MAT.

2. Attestation de stage

Elle est à renseigner par le MAT qui la fait signer à l'étudiant, lui remet un exemplaire et la fait parvenir, dès la fin du stage, à l'adresse mail figurant au bas de l'attestation.

3. Coordonnées des responsables de site, directrices et directeurs des études

1. Regroupement des compétences en six champs

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

CC1 Faire partager les valeurs de la République

CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
- Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
- Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
- Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
- Fait respecter le règlement intérieur

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
- Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
- Participe aux différentes instances et conseils
- Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
- Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
- Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4 Prendre en compte la diversité des élèves

CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
- Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
- Encourage et valorise ses élèves
- Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

2. Attestation de stage



MASTER 1
MEEF 1^{er} degré
2024-2025

ATTESTATION DE SUIVI DE STAGE SOPA

PÉRIODE :

ETUDIANT

Nom et prénom :
Date de naissance :
Site de formation :

MAITRE D'ACCUEIL

Nom et prénom :
École :
Commune :
Type de classe :
Nombre d'élèves :

ABSENCES

Nombre de ½ journées d'absence :

SEANCES

Nombre de séances prises en charge par l'étudiant :
Disciplines :
Travail de préparation et d'organisation :

COMMENTAIRES

Signature de l'étudiant-e

Signature du maître d'accueil

*N.B. : document à transmettre par le maître d'accueil, dès la fin du stage, à l'adresse suivante :
[Mettre ici l'adresse du site concerné]*

3. Coordonnées des responsables de site, directrices ou directeurs des études

Pour le site de Carcassonne :

Martine LOUBET

Tél. : 04 68 25 16 35

Secrétariat : fde-direction-carcassonne@umontpellier.fr

Pour le site de Mende :

Stéphane AMOUROUX

Tél. : 04 66 49 16 22

Secrétariat : fde-direction-mende@umontpellier.fr

Pour le site de Montpellier :

Jean-Michel MEYRE

Tél. : 04 67 61 82 41

Secrétariat : fde-directionpremierdegre-mpl@umontpellier.fr

Pour le site de Nîmes :

Geneviève BRUNOT

Tél. : 04 66 62 84 75

Secrétariat : fde-direction-nimes@umontpellier.fr

Pour le site de Perpignan :

Hélène MARQUIÉ-DUBIÉ

Tél : 04 68 85 70 40

Secrétariat : fde-direction-perpignan@umontpellier.fr



INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Montpellier



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*